



## Accompagnement

# Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

## ■ QU'EST-CE QUE LA VAE ?

La validation des acquis de l'expérience permet à toute personne engagée dans la vie active d'obtenir une certification professionnelle par la validation de son expérience acquise dans le cadre d'une activité professionnelle et/ou extraprofessionnelle.

## ■ OBJECTIF

Permettre au bénéficiaire de se préparer à la certification visée en vue d'obtenir un titre par la voie de la validation des acquis de l'expérience.

## ■ LE PROGRAMME

### ETAPE 1 :

Identifier les objectifs et étapes de l'accompagnement

- Vérification du respect des prérequis
- Présentation du centre
- Présentation de la démarche d'accompagnement
- Modalités pratiques

### ETAPE 2 :

Planifier les périodes d'accompagnement et l'inscription aux épreuves de validation

- Définition du plan d'accompagnement, du calendrier de rendez-vous et planification des étapes
- Identification de la période d'inscription à la session de validation finale du titre visé

### ETAPE 3 :

Faire l'inventaire de ses expériences salariées, non salariées et bénévoles et choisir les plus significatives au regard du titre visé

- Inventaire oral de l'expérience professionnelle et/ou personnelle
- Appropriation du référentiel d'activité
- Mise en évidence des écarts entre l'expérience du candidat et le référentiel du titre
- Sélection des activités à expliciter



## Public

- Toute personne, quels que soient son âge, son statut et son niveau de formation



## Prérequis

- Avoir exercé une activité professionnelle continue ou non pendant une durée totale cumulée d'au moins 1 an en rapport avec les compétences professionnelles du titre
- Notification d'avis favorable du dossier de recevabilité de la part de l'organisme certificateur.



## Durée

- 30 heures



## Dates

- du 03/01/2022 au 31/12/2023

#### ETAPE 4 :

Expliciter oralement ses activités et sélectionner les éléments décrits qui feront la preuve des compétences

- Explication des activités (argumentation, illustration)
- Identification des compétences du candidat et celles requises dans le référentiel métier du titre
- Sélection des éléments à valoriser pour faire la preuve des compétences
- Prise de conscience des écarts existants

#### ETAPE 5 :

Faire la preuve écrite des activités et compétences au regard du référentiel du titre visé

- Appropriation du dossier d'évaluation en fonction du référentiel de certification du titre visé (Dossier Professionnel (DP), Dossier de Projet, annexes)
- Mise en valeur par écrit des éléments explicités oralement dans les étapes précédentes
- Rédaction du (des) Dossier(s) et des annexes

#### ETAPE 6 :

Préparer la mise en situation professionnelle

- Appropriation des modalités de la mise en situation professionnelle
- Prise en main du matériel, moyens et logiciels nécessaires
- Inscription aux épreuves de validation

#### ETAPE 7 :

Préparer les entretiens avec le jury

- Présentation du déroulement, des types de questions posées par le jury
- Construction de l'argumentaire (points forts de l'expérience du candidat en rapport avec le référentiel du titre visé)
- Préparation de la présentation orale

#### ETAPE 8 :

Bilan d'accompagnement

- Bilan
- Synthèse
- Évaluation de satisfaction

### ■ MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Pédagogie sur objectifs, méthode active
- Séances en présentiel et/ou à distance
- Entretiens individuels (ajustement selon les disponibilités du candidat)
- Ateliers d'entraînements collectifs

### ■ MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Pendant la formation, des évaluations formatives accompagnent la fonction de régulation en évaluant le degré d'acquisition du stagiaire au regard des objectifs visés
- Délivrance d'une attestation de formation



#### Accessibilité

- Locaux accessibles aux personnes en situation de handicap
- Possibilité d'adapter la formation aux personnes à mobilité réduite (nous contacter)



#### Indicateurs de résultats

- Session 2020 - 2021
- Taux de réussite : 100%
  - Taux de satisfaction : 100%
  - Taux d'insertion : 100%



#### Coût de la formation

- 1500 euros



#### Financement

- OPCO (salariés)
- FIFPL (indépendants)
- AGEFICE (chefs d'entreprise)
- Fonds propres (autres)



#### Délais d'accès

- De 6 mois à 1 an avant la certification



#### Validation

- Passage des épreuves de la certification visée

#### Consulter le calendrier

(Disponible Prochainement)

#### Contact

- [www.cefora.re](http://www.cefora.re)
- 0262 24 40 49
- [contact@cefora.re](mailto:contact@cefora.re)
- 3 Avenue Théodore Drouhet  
Local 1 - ZAC 2000  
97420 Le Port